

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

Le 7 septembre 2020 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Alain Fournier de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

| NOM         | PRENOM      | Présence                   | NOM              | PRENOM    | Présence                       |
|-------------|-------------|----------------------------|------------------|-----------|--------------------------------|
| DUTERTRE    | Christian   | P                          | LAINÉ            | Pauline   | P                              |
| BESSIN      | Pierrette   | P                          | FRANÇOIS         | Marielle  | P                              |
| PFEIFFER    | Michel      | Secrétaire de séance       | DUBOSCQ          | David     | P                              |
| AMELINE     | Sylvie      | P                          | LE THIMONNIER    | Eglantine | P                              |
| LEMESLE     | Jean        | P                          | LEGRAVEREND      | Alain     | P                              |
| GUILLOIN    | Sandra      | P                          | JULIEN           | Jean-Marc | Procuration à D. LEBRETON      |
| MASTELLOTTO | Laurent     | P                          | PIGASSE          | Nicolas   | Procuration à I. BOUYER-MAUPAS |
| GAUTIER     | Claudine    | P                          | BOUYER-MAUPAS    | Isabelle  | P                              |
| HENNEQUIN   | Jocelyne    | P                          | CAVELLEC         | Didier    | P                              |
| GUILLOTTE   | Hubert      | P                          | LEBRETON         | Delphine  | P                              |
| DANGUY      | Patrick     | Procuration à H. GUILLOTTE | LARSONNEUR-MOREL | Dominique | P                              |
| GERMAIN     | Jean-Pierre | P                          |                  |           |                                |

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020**

Aucune observation des conseillers municipaux, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**N° 1 – URBANISME**

**EXTENSION DE LA CONVENTION SAFER**

M. LEMESLE rappelle que par délibération du 12/12/2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de veille foncière, afin de bénéficier d'une intervention de la SAFER dans ses projets nécessitant des acquisitions foncières en zone rurale.

Les zones et sièges d'exploitation des fermiers impactés par nos projets ne se limitant pas à la seule commune d'Agon-Coutainville, il est proposé, en accord avec la SAFER, d'étendre cette veille foncière aux communes limitrophes (Blainville sur mer et Tourville sur Sienne).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**N° 2 – URBANISME**

**ACQUISITION DE TERRAIN – SOLLICITATION EPFN**

M. LEMESLE expose que le projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur du Hameau Cochard prévoit que l'accès au futur quartier se fera via l'emplacement actuel des locaux techniques de la commune, et nécessitera donc leur démolition.

La commune doit envisager la construction des nouveaux locaux techniques et donc acquérir des terrains pour ce projet.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

- ✓ M. GUILLOTTE demande pourquoi l'EPFN ne peut acheter directement le terrain.
- ✓ M. le Maire et M. LEMESLE expliquent que le Maire seul peut faire valoir le droit de préemption, d'une part, et le Conseil d'Administration de l'EPFN n'ayant lieu qu'en octobre, il ne pouvait se substituer à la commune pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

**N° 3 – URBANISME**

**ACQUISITION DE PARCELLES PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

M. le Maire expose que par courrier du 27 juillet 2020, le Conservatoire du Littoral a informé la commune d'Agon-Coutainville de son intention d'acquérir les parcelles cadastrées section AE n° 50-53-54 et 55, situées dans la zone de préemption créée au titre des espaces naturels sensibles.

Conformément aux dispositions de l'article L. 322.1 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à cette opération.

**N° 4 – COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE**

**DESIGNATION DES DELEGUES A LA CLECT**

M. MASTELLOTTO explique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes et l'intercommunalité, lors des transferts de compétence. Elle est composée d'élus municipaux et toutes les communes y sont représentées par un délégué titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal est invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger dans cette instance.

M. le Maire propose que M. MASTELLOTTO soit le représentant titulaire et Mme LEBRETON suppléante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

**N° 5 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CLIC DU COUTANÇAIS**

Le Centre Local d'Information et de Coordination du Coutançais est une structure d'accueil, d'information et de conseil destinée aux personnes âgées, à leurs familles et aux professionnels de la gérontologie.

Ses missions sont les suivantes :

- Recueillir les besoins
- Agir pour la prévention de la perte d'autonomie
- Organiser des actions d'information
- Promouvoir le bénévolat
- Mobiliser les acteurs en faveur de la citoyenneté des personnes en situation de perte d'autonomie
- Coordonner, animer les secteurs d'action gérontologique.

Le CLIC du Coutançais couvre le territoire de la C.M.B.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est demandé de nommer une personne référente qui peut agir sur le territoire :

- En recueillant les besoins de la population en perte d'autonomie
- En étant le référent de terrain pour l'organisation d'actions d'informations et de prévention.

M. le Maire propose que Mme HENNEQUIN soit la référente de la Commune d'Agon-Coutainville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

**CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL**

**Circulation**

Dans le contexte des travaux de voirie en cours, il y a lieu de faire des propositions sur la circulation de la commune.

Il est proposé de constituer un groupe de travail chargé d'étudier cette problématique, en cohérence avec l'étude CEREMA réalisée en 2019.

- M. le Maire explique qu'au vu des nombreuses incompréhensions dans le plan actuel de circulation, il est nécessaire de lancer une réflexion globale.
- M. PFEIFFER rappelle que la Commission de Développement Durable étudie ce dossier depuis début juillet, et a déjà fait des propositions, en particulier pour sécuriser les circulations douces.
- M. le Maire propose donc que le groupe de travail soit composé de la Commission Développement Durable à laquelle pourraient être associés M. LEMESLE et Mme LARSONNEUR-MOREL
- M. GERMAIN s'étonne de cette répartition de compétences. A son sens, la circulation relève plutôt de la Commission Urbanisme.
- M. PFEIFFER explique que la Commission Développement Durable s'occupait précédemment des circulations douces et a donc été amenée à travailler sur l'étude CEREMA. C'est donc une continuité.
- Mme HENNEQUIN propose qu'au nom de la démocratie participative, des personnes extérieures au Conseil Municipal puissent participer à ce groupe de travail.
- M. le Maire confirme que cette possibilité a déjà été évoquée par M. PFEIFFER.
- Mme BOUYER-MAUPAS ne comprend pas que le groupe de travail ne soit pas ouvert à d'autres personnes et ne soit pas limité aux membres de la Commission Développement Durable. Elle trouve intéressant que des personnes extérieures au Conseil Municipal puissent travailler sur ce dossier.
- Mme GAUTIER attire l'attention sur la dangerosité du stationnement sur les accotements des voies. Elle suggère de faire appel à l'esprit civique des habitants pour faire cesser ces usages.
- M. GUILLOTTE est surpris que la Commission Voirie ne soit pas associée à ce groupe de travail.

**Vidéo Protection**

Suite aux nuisances constatées dans le centre-ville pendant l'été, une réflexion s'est engagée sur l'opportunité d'installer une vidéo protection sur le territoire de la commune. Il est proposé de constituer un groupe de travail pour réfléchir à cette proposition.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

Mme AMELINE explique qu'une réunion a été organisée avec la gendarmerie pour réfléchir à l'opportunité d'installer un système de vidéo protection. Une concertation avec la population est nécessaire avant toute décision définitive.

Le groupe de travail est constitué de :

Mme AMELINE, Mme HENNEQUIN, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme LEBRETON, M. LEGRAVEREND,  
Mme LARSONNEUR-MOREL

**Règlement intérieur**

Le règlement intérieur du Conseil Municipal doit être validé dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil Municipal.

Le règlement précédemment applicable doit être actualisé et éventuellement complété.

Il est proposé de créer un groupe de travail chargé de son élaboration.

Le groupe de travail est constitué de :

Mme LE THIMONNIER, Mme BOUYER-MAUPAS, M. MASTELLOTTO, Mme LAINE.

**Ordures ménagères**

Lors du Conseil Municipal du 28 juillet 2020, le principe de l'acquisition de conteneurs a été validé. Il était prévu de proposer à la population d'acheter un conteneur par l'intermédiaire de la commune.

Or la compétence ordures ménagères appartenant à la C.M.B., la Trésorerie a refusé la mise en œuvre de cette décision. Elle a par ailleurs souligné la complexité de la procédure puisqu'il s'agirait d'une activité commerciale (achat et revente).

Il y a donc lieu de mettre en place un groupe de travail chargé de faire des propositions sur ce service.

Le groupe de travail est constitué de :

Mme FRANÇOIS, Mme HENNEQUIN, Mme GAUTIER, M. GUILLOTTE.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Recensement de la population**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu sur notre commune du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Mme Nathalie LEJAMTEL a été nommée coordonnateur, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**Mutuelle municipale**

Mme GUILLOIN informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique est proposée par l'organisme « Ma Commune Ma santé » le 24 septembre 2020 à 18 h 00, à l'Espace Culturel. Deux permanences seront assurées pour recevoir les personnes intéressées.

**SDEAU50 – CLEP**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Hubert GUILLOTTE a été élu Président du CLEP local.

**Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage**

Mme LAINE fait un bilan du travail réalisé par la C.M.B. :

- ❖ Littoral : le dossier est prioritaire. M. BIDOT est très investi sur le sujet.
- ❖ Rentrée scolaire : la rentrée scolaire s'est faite dans un contexte d'épidémie qui a nécessité une organisation particulière. L'ensemble du territoire communautaire perd 122 élèves, dont 63 sur le secteur de Saint Malo de la Lande. Néanmoins, il n'y a eu aucune fermeture de classe sur le territoire.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

- ❖ Economie locale : il a été décidé d'accorder aux entreprises liées à la C.M.B. par un marché ou un contrat de bénéficier d'avances forfaitaires de 60 % sur les contrats inférieurs à 50 000 €, et de 30 % sur les contrats supérieurs à 50 000 €, jusqu'au 31/12/2020.  
Un salon sur l'économie circulaire est en projet.
- ❖ Tourisme : le bilan est plutôt positif pour les commerçants et les hébergeurs, particulièrement sur le littoral.
- ❖ PLUI : un travail de diagnostic est en cours.
- ❖ Projet éducatif local : L'opération « Tok Tok » est en cours : il s'agit d'un bus itinérant permettant de recueillir les avis et besoins des habitants du territoire pour l'amélioration de la qualité de vie.
- ❖ Réunion conseil communautaire : la prochaine réunion aura lieu le 23 septembre 2020 à 20 H 00.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Foyer des Marettes**

Mme BOUYER-MAUPAS a rencontré Mme LUCAS, Présidente des Beaux Jeudis, qui s'inquiète de la continuité des activités de l'association pendant les travaux au Foyer des Marettes.

- Mme LE THIMONNIER confirme que cette association est la principale utilisatrice du Foyer des Marettes. La plupart des activités ont pu être délocalisées sur d'autres sites. Seules 2 activités sont encore en attente de solution. Elle précise qu'il a fallu attendre de connaître les protocoles de reprise des activités, dans le contexte COVID 19, avant de trouver les solutions adaptées.
- Mme BOUYER-MAUPAS insiste sur l'importance de reprendre des activités associatives pour cette population sénior, parfois isolée.

**Toilettes Mare de l'Essay**

M. le Maire rappelle que des dysfonctionnements des sanitaires de la Mare de l'Essay ont été signalés. Le rapport d'intervention de la SAUR fait état d'une évacuation bouchée par un sous-vêtement d'homme. Par ailleurs, 30 litres d'huile de friture ont été extraits des canalisations d'eaux usées. Il insiste sur ces dégradations volontaires qui ont provoqué ce dysfonctionnement, qui n'était donc aucunement lié à l'état des installations.

Il informe par ailleurs le conseil Municipal que les numéros de téléphone de la mairie et de plusieurs élus ont été affichés dans les toilettes, ce qui constitue un acte de malveillance.

**Questions écrites de M. PIGASSE**

M le Maire donne lecture des questions de M. PIGASSE et des réponses qui peuvent être apportées.

1/ Dossier Sollicitation EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) : Mes réserves sont nombreuses (et je voterai contre).

- Marion Legallais nous a adressé un mail qui indique que la famille était contre cette opération.

**Le propriétaire pouvait tout à fait discuter directement avec la mairie de l'opération.**

**Mme LEGALLAIS a été reçue le 15/07/2020 et lui a été exposée et notifiée les intentions de la mairie.  
(En l'espèce, un recours contre l'opération est toujours possible)**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

- Je ne comprends pas, d'autre part, pourquoi ce dossier n'a pas été présenté dans sa globalité lors du dernier conseil. A chaque fois on découvre un élément nouveau. Pourquoi n'avoir pas fait une présentation claire et générale en août dernier ?

Le Maire, dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal (Cf conseil du 08/07/20), est titulaire du droit de préemption. Il lui revient donc d'engager la procédure et le Conseil Municipal n'a plus/pas à délibérer en la matière.

D'autre part, le projet d'aménagement Hyper-Bourg Est – Hameau Cochard a été lancé officiellement en juin 2017.

De nombreuses délibérations ont été prises sur ce sujet :

L'étude d'aménagement a été validée par le Conseil Municipal du 12/09/2018.

Le Conseil Municipal, par une délibération du 26/02/2019 a sollicité l'intervention de l'EPFN.

Celle-ci se fait à 2 niveaux :

- Le portage foncier : négociation et acquisition par l'EPFN et revente des terrains dans un délai de 5 ans à la mairie ;
- La mobilisation du fond friche pour la démolition des services techniques, futur accès au quartier.

Une présentation publique du projet a été organisée lors de la signature de la convention avec l'EPFN le 27/11/2019.

L'étude est à la disposition du Conseil s'il le souhaite.

- Quel est l'avis de la commission qui a été sollicitée sur le dossier ?

C'est la Commission d'Urbanisme qui a étudié les différentes possibilités de repli (étude comparative). Elle a donné un avis favorable sur ce projet lors des commissions de mars et mai 2020.

La Commission n'a pas lieu de donner son avis sur l'exercice du droit de préemption par le Maire.

- Quel sera le budget à l'arrivée de ce transfert des Services Techniques ? Comment voter sans ces éléments ?

Acquisition de terrain (environ 700 000 Euros) + construction des locaux (prévisionnel en cours. Accompagnement technique de l'EPFN).

- Comment la commune gardera-t-elle la main sur les autres projets qui seront réalisés sur ce site et sur cette réserve foncière par EPFN ?

Il n'y a pas d'autre projet prévu pour ces terrains.

- Un port à sec peut-il être envisagé ?

Non

- Les bâtiments communaux seront-ils toujours sur un terrain appartenant à la commune ou un loyer est-il à prévoir ?

L'EPFN se porte acquéreur au nom de la commune, qui rachète les terrains dans un délai de 5 ans, ce qui laisse le temps pour la collectivité de budgéter le projet.

**Questions écrites de Mme LARSONNEUR-MOREL**

M le Maire donne lecture des questions de Mme LARSONNEUR-MOREL et des réponses qui peuvent être apportées.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

- 1) La démolition des Points Cardinaux.

Pour ce qui est de l'appel d'offres pour la démolition des Points Cardinaux, peut-on savoir :

- qui a fait l'estimation des travaux et à combien elle s'élève ?

L'estimation des travaux a été faite par notre maître d'œuvre (Prytech).

Les marchés ont été attribués par délibération du Conseil Municipal le 25/05/2020.

2 lots :

Lot 1 Désamiantage : Entreprise SOLERTIA ENVIRONNEMENT : 22 860 Euros

Lot 2 Démolition : ETP OLIVE : 58 200 Euros

- 2) La réponse des entreprises devait-elle être globale ?

Les entreprises devaient faire une proposition pour chaque lot.

- 3) S'il y a eu une étude sur la présence d'amiante dans le bâtiment (Le désamiantage coûte TRES cher. C'est une opération qui doit suivre un protocole très strict et qui ne peut être réalisée que par une entreprise qualifiée.

Une entreprise spécialisée s'occupe bien sûr du désamiantage et du déplombage. Il s'agit de SOLERTIA ENVIRONNEMENT.

Je m'étonne de voir que la presse (la Manche libre) annonce depuis quelques jours, qu'une opération de désamiantage était en cours à l'ancien hôtel-restaurant du bourg "les Points Cardinaux".

La presse se trompe.

Les travaux en cours sont les travaux préparatoires de la démolition et non pas de désamiantage ni de déplombage.

Difficile à croire, hier je suis passée devant le chantier : ouvrier sans protection ? Peut-on avoir quelques précisions sur le déroulé de ce chantier ?

Les ouvriers intervenants actuellement n'ont pas lieu d'avoir des protections particulières.

Concernant l'accès à la plage de l'Ecole de Voile, M PFEIFFER explique que la démolition d'une partie de la cale a été réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et que les observations du niveau du sable après démolition sont plutôt favorables. La destruction de la partie restante est prévue pendant l'hiver prochain. L'idée d'une cale sur pilotis, qui serait sans impact sur la circulation de l'eau est en cours de discussion avec la DDTM.

Concernant la protection de la dune, une demande a été faite auprès de la DREAL pour la mise en place de pieux. La DREAL a demandé une étude complémentaire, qui vient d'être commandée auprès d'un bureau d'études spécialisé.

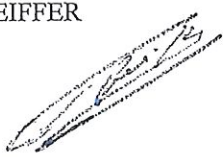
SDEAU50

M. le Maire invite Mme LAPLACE-DOLONDE, ancienne présidente du CLEP, à faire une présentation du SDEAU50 et de l'enjeu de l'eau potable pour les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

Pour extrait conforme, le 11 septembre 2020

La Secrétaire de Séance,  
M. PFEIFFER



Le Maire,  
C. DUTERTRE



